GPE Transformer l'éducation

ENGAGEMENT DES PAYS POUR LE FINANCEMENT DE L'EDUCATION

Campagne de Sensibilisation sur le Financement de l'Education

"L'Education Multiplie les Opportunités: Investissons dans l'Avenir"

L'éducation est essentielle pour atteindre les objectifs de développement. Les finances publiques sont le socle le plus stable des investissements éducatifs. Sans actions concrètes, les systèmes éducatifs risquent de connaître des défis majeurs et ne pourront pas soutenir une croissance économique inclusive. Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation, le Partenariat Mondial pour l'Education (GPE) encourage les pays à renforcer durablement le financement de l'éducation.

Comment pouvez-vous contribuer à cette campagne dans votre propre pays?

1. *Engagez-vous à améliorer les 3 piliers des finances publiques (Volume/Adéquation, Efficience et Équité) selon votre contexte et les données disponibles.*
2. *Des exemples d'actions stratégiques sont fournis ci-dessous. Si nécessaire, proposez d'autres actions pour accroitre le volume, améliorer l'efficience et l'équité des ressources allouées à l'éducation.*
3. *Indiquez les changements attendus en termes d'augmentation des ressources, et d'amélioration d'efficience et d'équité.*

***NB**: Pour vos engagements, appuyez-vous, si possible, sur le Plan National de Développement, Plan Sectoriel de l'Education, Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT), Pacte Partenarial, etc.*

Merci pour votre participation à cette campagne. Les informations fournies amplifieront les efforts de votre pays et feront de l'éducation une priorité globale.

Identification du Pays Partenaire

Pays:	**République du CONGO**
Ministère/Institution:	**Ministère de l'Enseignement Préscolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation**
Date:	**21 août 2026**

1.Engagement en terme de Volume des Ressources Publiques Allouées à l'Education

1.1. Veuillez sélectionner les domaines d'engagement en cliquant sur les cases pertinentes

☒ Augmenter ou maintenir les dépenses consacrées à l'éducation, estimées en pourcentage du budget national (Hors services de la dette nationale)	☒ Augmenter ou maintenir les dépenses consacrées à l'éducation, estimées en pourcentage du PIB	☐ Autre (Veuillez préciser)

1.2. Description du périmètre budgétaire de l'éducation

Veuillez énumérer tous les ministères et autres institutions compétentes pris en compte dans le calcul des dépenses consacrées à l'Education.

Le périmètre des dépenses publiques consacrées à l'éducation comprend principalement les trois ministères sectoriels en charge de l'éducation, ainsi que d'autres ministères qui assurent la gestion de certains établissements de formation ou prennent en charge des personnels intervenant dans le système éducatif.

Les quatre ministères sectoriels sont :

- MEPPSA : Ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation ;
- METP : Ministère de l'Enseignement technique et professionnel ;
- MES : Ministère de l'Enseignement supérieur ;
- MRSCIT : Ministère de la Recherche Scientifique et de l'innovation Technologique.

Jusqu'en 2025, l'enseignement supérieur, et la recherche scientifique et l'innovation technologique étaient fusionnés dans un même ministère (MESRIT), avant d'être scindé en deux ministères. Le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'innovation Technologique est comptabilisé budgétairement dans le secteur de l'éducation dans le Cadre Budgétaire à Moyen Terme.

Pour assurer la cohérence des séries, les données budgétaires présentées ci-dessous correspondent à la somme de ces quatre ministères, Les montants pour 2027, 2028 et 2029 sont ceux du projet de cadre budgétaire à moyen terme 2027-2029, dont la validation dépend du débat budgétaire pour 2027.
Toutefois, on peut noter d'autres interventions de l'Etat dans le domaine de la formation. À ces quatre ministères s'ajoutent notamment :

- MASAH : Ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, qui assure la tutelle et la gestion d'établissements spécialisés de formation et d'éducation, notamment l'Institut des jeunes sourds et l'Institut National du travail social ;
- Ministère de la Défense nationale, qui assure notamment la tutelle de l'École militaire préparatoire Général Leclerc ;
- Ministère des Sports de la Jeunesse et de l'Education Civique, auquel sont également rattachés les enseignants d'éducation physique et sportive (EPS) exerçant dans les collèges et lycées, ces personnels relevant d'une double tutelle administrative et éducative.
- Ministère de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de la Prospective, qui assure notamment la tutelle du Centre national de formation en statistique, démographie et planification, établissement contribuant à la formation des ressources humaines dans les domaines de la statistique, de la démographie et de la planification.
- Ministère de l'Emploi, de l'Entreprenariat et de la Formation Qualifiante.

1.3. Dépenses historiques et prévues

Sources :

- Lois de Finances pour 2025 et 2026 ;
- Projet de budget 2027 ;
- CBMT 2027-2029

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Pourcentage (% du budget national-Hors services de la dette) : **17,2%**	Pourcentage (% du budget national-Hors services de la dette) : **17,7%**	Pourcentage (% du budget national-Hors services de la dette) : **17,8%**	Pourcentage (% du budget national-Hors services de la dette) : **16,9%**	Pourcentage (% du budget national-Hors services de la dette) : **17,8%**	Pourcentage (% du budget national-Hors services de la dette):

Pourcentage (% du PIB) **3,1%**	Pourcentage (% du PIB) **3,2%**	Pourcentage (% du PIB) **3,2%**	Pourcentage (% du PIB) **3,0%**	Pourcentage (% du PIB) **3,1%**	Pourcentage (% du PIB)
Pourcentage (%des dépenses totales de l'Etat) **13,5%**	Pourcentage (%des dépenses totales de l'Etat) **14,8%**	Pourcentage (%des dépenses totales de l'Etat) **14,0%**	Pourcentage (%des dépenses totales de l'Etat) **13,5%**	Pourcentage (%des dépenses totales de l'Etat) **14,4%**	Pourcentage (%des dépenses totales de l'Etat)
Valeur monétaire *-Monnaie locale: FCFA - Montant total des dépenses en Monnaie locale :* **296 359 millions**	Valeur monétaire *-Montant total des dépenses en Monnaie locale :* **344 483 millions**	Valeur monétaire *-Montant total des dépenses en Monnaie locale :* **352 714 millions**	Valeur monétaire *-Montant total des dépenses en Monnaie locale :* **354 481 millions**	Valeur monétaire *-Montant total des dépenses en Monnaie locale :* **385 533 millions**	Valeur monétaire -- *Montant total des dépenses en Monnaie locale :*

Veuillez indiquer si vous avez des plans pour augmenter les ***dépenses par enfant consacrées à l'éducation:*** ☑Oui ☐Non

	Valeur de base :		*Ciblé:*
- Année :	*2024 Réel*	*2024 (SSE)*	*-Année: 2030*
- Montant par enfant FCFA :	***101 830***	***179 706***	***253 797***
Dépenses de l'Etat millions FCFA	***210 320*** *(LFR)*	***331 978***	***600 646***
Elèves et étudiants (public et privé)	***2 065 415*** *(SIGE)*	***1 847 336***	***2 366 644***

-Veuillez indiquer le document ou le cadre stratégique d'où provient la valeur de base et la cible des dépenses par enfant consacrées à l'éducation

Stratégie Sectorielle de l'éducation SSE 2021-2030

1.4. Base de l'engagement pour augmenter ou maintenir le volume des dépenses consacrées à l'éducation

Veuillez indiquer et décrire brièvement des actions en cours ou planifiées visant à augmenter les ressources financières consacrées à l'Education:

☒ **Collecter des revenus additionnels (e.g., à travers des réformes sur les politiques de taxation ou l'amélioration des collectes de taxes).**

La République du Congo poursuit les réformes engagées en matière de mobilisation des recettes et de gestion des finances publiques afin d'accroître progressivement l'espace budgétaire disponible pour le financement des secteurs prioritaires, notamment l'éducation. Les actions portent sur:

- la poursuite de la digitalisation des procédures fiscales et douanières, notamment les déclarations et paiements en ligne et la facturation électronique ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration du recouvrement des recettes ;
- la rationalisation des exonérations fiscales ;
- l'amélioration de la mobilisation des produits des participations de l'État et de la politique de dividendes du portefeuille public ;
- le développement de mécanismes de financement innovants permettant d'accroître les ressources domestiques destinées aux secteurs sociaux, notamment à l'éducation.

Ces mesures contribueront à créer l'espace budgétaire nécessaire à l'augmentation progressive et soutenable des ressources consacrées à l'éducation.

Parallèlement, un projet de loi de programmation budgétaire du secteur de l'éducation, de la formation et de la recherche est en cours d'adoption pour la période allant jusqu'en 2033. Elle est destinée entre- autres à donner un cadre prospectif aux allocations du secteur et sécuriser dans la durée les ressources publiques consacrées au secteur, avec comme orientation l'allocation d'au moins 25 % du budget de l'État et 5 % du PIB à l'éducation et à la formation tel que recommandé par les EGENFR.
Cette programmation devra être articulée au plan opérationnel sectoriel triennal, au Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et aux budgets-programmes, afin d'assurer une meilleure cohérence entre les priorités de la SSE 2021-2030, les ressources programmées et les résultats attendus.

☒ **Développer des stratégies de mobilisation de ressources pour le financement durable de l'éducation (e.g., Prélever des taxes spécifiques pour créer un fonds dédié à l'éducation, établir des partenariats public-privés, etc.).**

Le Gouvernement entend diversifier les sources de financement de l'éducation afin de compléter l'effort budgétaire de l'État et de réduire la vulnérabilité du financement du secteur aux fluctuations des recettes publiques. Les EGENFR préconisent notamment :

- la mise en place d'un Fonds d'appui à la transformation de l'éducation, de la formation et de la recherche ;
- le développement de mécanismes de financement innovants associant davantage le secteur privé ;
- la mobilisation de contributions des entreprises publiques et privées et des partenaires techniques et financiers ;
- le renforcement de la responsabilité sociétale des entreprises en faveur de l'éducation ;
- la contribution accrue des collectivités locales et des communautés éducatives ;

- un meilleur alignement des financements extérieurs sur les priorités de la Stratégie Sectorielle de l'Education (SSE) et des programmes sectoriels.

Les EGENFR proposent notamment qu'un fonds spécial puisse être alimenté par 1 % des exportations, 0,5 % des marchés publics, les contributions des entreprises publiques et privées et celles des partenaires techniques et financiers. Ils recommandent également la création de lignes budgétaires directes pour le fonctionnement des établissements scolaires.

☒ **Améliorer l'exécution du budget alloué à l'éducation.**

L'accroissement des ressources consacrées à l'éducation sera accompagné de mesures permettant d'améliorer leur absorption et leur transformation effective en services et résultats éducatifs.

Cette orientation répond au constat des EGENFR selon lequel le taux d'absorption des ressources budgétaires demeure faible, particulièrement pour les dépenses d'investissement, en raison notamment des capacités insuffisantes des acteurs de la chaîne de dépense et des limites des procédures et outils de gestion budgétaire. Les mesures porteront notamment sur :

- l'amélioration de la programmation et de la preparation des dépenses, notamment d'investissement ;
- le renforcement des capacités des structures chargées de la programmation, de l'exécution et du suivi budgétaires ;
- l'amélioration du suivi conjoint de l'exécution physique et financière des programmes ;
- la mise en place progressive de lignes budgétaires directes dédiées au fonctionnement des établissements scolaires ;
- la généralisation et l'opérationnalisation des Comités de gestion des établissements scolaires (COGES) afin de renforcer la gestion, le suivi et la redevabilité au niveau des établissements ;
- la mise en place progressive de Contrats d'Objectifs et de Performance (COP) afin de renforcer le lien entre les ressources mobilisées et les résultats obtenus.
- l'organisation régulière de revues de l'exécution des dépenses d'éducation et du suivi des subventions versées aux établissements scolaires ainsi qu'un renforcement du lien entre les priorités des budgets-programmes et celles de la SSE. Les préconisations des EGENFR retiennent notamment comme objectif de faire progresser le taux d'exécution du budget de l'éducation d'environ 67 % à 85 % à l'horizon 2030.

☒ **Autre, Veuillez préciser :**

Au-delà de la mobilisation de ressources supplémentaires, le Gouvernement entend renforcer la prévisibilité, la soutenabilité et la protection du financement de l'éducation y compris celles exécutées par les collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation à travers une programmation budgétaire pluriannuelle mieux articulée aux priorités de la SSE. En effet :

- Le gouvernement congolais accorde une place importante à l'éducation et un suivi régulier de tous les projets et du budget de l'Etat, en lien avec le programme d'Action du Gouvernement (PAG) qui a un tableau de suivi de la Primature que tous les partenaires doivent renseigner régulièrement ;
- le périmètre constitué des trois ministères sectoriels sous-estime légèrement l'effort public d'éducation, certaines dépenses étant réalisées en dehors de leurs budgets. C'est notamment le cas des subventions compensant l'arrêt des contributions parentales et de certaines dépenses liées à la prise en charge des enseignants bénévoles, exécutées à travers les Conseils départementaux. La mise en œuvre de la décentralisation va s'accompagner d'une clarification des responsabilités de financement entre l'État, les Départements et les Communes, d'une meilleure traçabilité des transferts et d'une consolidation de ces dépenses dans le suivi global du financement public de l'éducation.

NB : *Le choix des actions de politiques publiques doit être soutenu dans la mesure du possible soit par le Plan National de Développement, le Plan Sectoriel de l'éducation (PSE), le Pacte Partenarial ou d'autres documents de politiques publiques officiellement approuvées.*

2.Engagement en termes d'Efficience des Dépenses Publiques Consacrées à l'Education

Veuillez indiquer et décrire brièvement les actions en cours ou planifiées visant à améliorer l'efficience des dépenses publiques consacrées à l'éducation:

☒ Améliorer les Systèmes de Gestion des Finances Publiques pour une meilleure gouvernance, et des mécanismes de redevabilité et de mise en œuvre plus efficaces. - Veuillez préciser

Le Congo poursuit la mise en œuvre de la gestion budgétaire en mode programme, afin de renforcer le lien entre les ressources mobilisées, les activités réalisées et les résultats obtenus.

Cette réforme est accompagnee par la poursuite de la digitalisation de la gestion publique, notamment à travers les systèmes intégrés de gestion des finances publiques et des ressources humaines de l'État. Ces instruments doivent permettre d'améliorer la programmation, l'exécution, le suivi, le contrôle et la transparence des dépenses. Les efforts portent également sur :

- l'amélioration de la programmation pluriannuelle ;
- l'articulation entre la SSE, le plan opérationnel sectoriel, le CBMT et les budgets-programmes ;
- l'amélioration de l'articulation entre programmation physique et financière ;
- le renforcement du suivi des indicateurs de performance ;
- l'organisation de revues régulières de l'exécution des dépenses et des subventions aux établissements ;
- le développement des Contrats d'Objectifs et de Performance ;
- le renforcement des mécanismes de contrôle, de transparence et de reddition des comptes ;

- le renforcement des capacités des structures chargées de la programmation, de l'exécution et du suivi budgétaires.

Les préconisations des EGENFR insistent notamment sur l'orthodoxie financière, la redevabilité, l'opérationnalisation des COGES et du SIGE ainsi que l'application effective de la décentralisation administrative et financière.

☒ Améliorer la gestion et les mécanismes de rémunération des enseignants. Veuillez préciser

La rationalisation de la gestion des enseignants constitue un levier majeur d'efficience des dépenses publiques d'éducation.

Les actions en cours ou planifiées portent notamment sur :

- la planification pluriannuelle des recrutements en fonction des besoins réels des établissements ;
- la révision des procédures d'affectation et de mutation des enseignants ;
- le renforcement du système d'information et de gestion des ressources humaines ;
- la régionalisation progressive du recrutement ;
- l'amélioration du suivi et de la gestion de l'absentéisme ;
- le redéploiement des enseignants vers les établissements déficitaires, notamment dans les zones rurales et difficiles d'accès ;
- l'amélioration de la coordination entre les ministères chargés de l'éducation, la Fonction publique, le Budget, les Finances et le Plan.

Les EGENFR préconisent précisément un programme pluriannuel de recrutement fondé sur l'évaluation des besoins réels des établissements et la mise en place d'un guichet unique interministériel pour le recrutement, l'intégration et la contractualisation des enseignants. Cette orientation répond également au diagnostic selon lequel plus d'un tiers des affectations des enseignants ne seraient pas liées aux besoins des écoles, avec des conséquences particulièrement importantes pour les établissements ruraux et difficiles d'accès. Le Pacte prévoit notamment que les efforts de recrutement soient prioritairement orientés vers la réduction du nombre d'enseignants bénévoles et vers les zones les plus défavorisées.

☒ Réduire la fragmentation des mécanismes de financement et de mise en œuvre. Veuillez préciser

Le Gouvernement renforcera la coordination sectorielle entre les différents ministères intervenant dans l'éducation ainsi que l'alignement des ressources publiques et extérieures sur les priorités communes de la SSE. Les actions portent notamment sur :

- le renforcement de la programmation sectorielle conjointe ;
- l'harmonisation du suivi des financements des différents sous-secteurs ;
- le renforcement du GLPE comme cadre de dialogue et de coordination ;

- une meilleure articulation entre les financements de l'État et ceux des partenaires : le Pacte relève que les appuis extérieurs demeurent largement extrabudgetaires et faiblement alignés sur les systèmes nationaux et prévoit le développement progressif de modalités davantage alignées, notamment à travers des financements budgétaires et axés sur les résultats ;
- le développement progressif de financements davantage alignés sur les systèmes nationaux et orientés vers les résultats ;
- l'organisation régulière des revues sectorielles conjointes, permettant d'examiner simultanément les résultats, l'exécution financière, les difficultés de mise en œuvre et les besoins de réallocation.

☒ Renforcer les systèmes de suivi et la disponibilité des données éducatives et financières. Veuillez préciser

Le Gouvernement poursuivra le renforcement et l'institutionnalisation du Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE) comme instrument central de planification, d'allocation des ressources, de suivi des performances et de redevabilité. L'ambition est d'évoluer progressivement vers un système sectoriel intégré permettant de rapprocher les données scolaires, les ressources humaines, les données financières, les infrastructures, les examens et acquis scolaires ainsi que les données démographiques. Les actions prioritaires portent notamment sur :

- la mise en place d'une plateforme SIGE sectorielle ;
- la décentralisation progressive du SIGE dans les 15 départements ;
- la mise en place d'un répertoire national des établissements avec identifiant unique, intégrant leur localisation et l'actualisation des ouvertures et fermetures ;
- l'élaboration et l'institutionnalisation d'une carte scolaire numérique géoréférencée ;
- la production annuelle des annuaires statistiques sous-sectoriels et sectoriels ;
- le développement de tableaux de bord et de rapports d'analyse ;
- l'utilisation des données dans la programmation des infrastructures, le recrutement et l'affectation des enseignants et l'allocation des ressources.

Le Pacte prévoit explicitement l'élargissement du SIGE aux données financières, aux examens, aux acquis scolaires et aux projections démographiques afin d'améliorer l'efficacité de la décision et l'équité.

Le renforcement du SIGE sera accompagné d'un effort de professionnalisation des fonctions statistiques et de planification, au niveau central et déconcentré. Il s'agira notamment de :

- renforcer la présence de personnels disposant des profils statistiques appropriés dans les DEP ;
- étendre progressivement ces compétences au niveau départemental ;
- renforcer les capacités en collecte, traitement, analyse, interprétation et utilisation des données ;

- institutionnaliser les routines et procédures de production statistique ;
- développer une culture de décision fondée sur les données.

La mise en œuvre en cours des Programmes PARQEB et TRESOR traduiront cette orientation en résultats mesurables.

☒ Adopter des approches innovantes de budgétisation orientées vers les résultats (e.g. Budgétisation basée sur les résultats); Veuillez préciser

La gestion budgétaire en mode programme sera davantage orientée vers les résultats éducatifs en renforçant le lien entre les crédits alloués et les objectifs, indicateurs et cibles des programmes.

Une attention particulière sera accordée :

- aux indicateurs d'accès, d'équité, de rétention, d'achèvement et d'apprentissage ;
- aux indicateurs territorialisés permettant d'apprécier les disparités entre départements ;
- au suivi conjoint des ressources mobilisées, des réalisations physiques et des résultats ;
- à l'utilisation des résultats des Projets annuels de performance et Rapports annuels de performance dans les arbitrages budgétaires ;
- au développement des Contrats d'Objectifs et de Performance.

☒ Renforcer la prestation des services éducatifs pour améliorer les apprentissages, la rétention et l'achèvement; Veuillez préciser

Les défis sont importants : les EGENFR relèvent de faibles acquis scolaires, des taux élevés de redoublement, une forte présence d'enseignants bénévoles non formés et des conditions d'apprentissage insuffisantes. L'amélioration de l'efficience suppose également de mieux transformer les ressources disponibles en résultats éducatifs. Les interventions prioritaires portent notamment sur :

- l'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants ;
- la réforme curriculaire ;
- l'amélioration de la disponibilité des manuels et matériels pédagogiques ;
- le développement du préscolaire ;
- la réduction des redoublements et abandons ;
- l'extension des cantines scolaires dans les zones qui en ont le plus besoin ;
- la programmation des infrastructures sur la base de la carte scolaire ;
- le renforcement des systèmes nationaux d'évaluation des acquis ;
- le développement de programmes locaux de pilotage de la qualité des apprentissages.

Une attention sera également accordée aux solutions présentant un meilleur rapport coût-efficacité, notamment l'utilisation de ressources numériques et de la formation à distance, la mutualisation des infrastructures, l'utilisation de matériaux locaux, les coins lecture et l'implantation de classes préprimaires au sein des écoles primaires existantes. Le PARQEB retient notamment les coins lecture comme solution plus accessible face au coût d'une généralisation des bibliothèques scolaires.

☒ Autre : Réduire les inefficiences internes liées au redoublement et à l'abandon

La réduction des redoublements et des abandons constitue un levier majeur d'amélioration de l'efficience interne, en permettant de réduire les années de scolarisation supplémentaires et les dépenses qui en résultent, tout en améliorant la fluidité des parcours scolaires.

Les actions porteront notamment sur :

- l'application et la diffusion des directives harmonisées relatives aux décisions de passage et de redoublement ;
- le renforcement des pratiques d'évaluation formative ;
- la systématisation des décisions collégiales dans le cadre des conseils de classe ;
- le développement de dispositifs de remédiation et d'accompagnement pédagogique des élèves en difficulté ;
- le renforcement du suivi des taux de redoublement, d'abandon et d'achèvement par niveau et par territoire ;
- l'utilisation des données sur les apprentissages pour identifier précocement les difficultés et mettre en place des mesures correctives.

Le Pacte prévoit explicitement l'élaboration et la diffusion de directives visant à améliorer la pertinence des décisions de passage et de redoublement, ainsi que la réinstallation systématique des conseils de classe collégiaux.

Cette orientation est également mesurable : le cadre de suivi du Pacte prévoit une diminution progressive de la proportion de redoublants vers 10 % à l'horizon de la SSE, contre des niveaux nettement plus élevés observés antérieurement.

NB: Le choix des actions de politiques publiques doit être soutenu dans la mesure du possible soit par le Plan National de Développement, le Plan Sectoriel de l'Education (PSE), le Pacte Partenarial ou d'autres documents de politiques publiques officiellement approuvées.

3.Engagement en termes d'Equité dans les Dépenses Publiques Allouées à l'Education

Veuillez indiquer et décrire brièvement les actions en cours ou planifiées visant à améliorer l'équité des dépenses publiques consacrées à l'éducation:

☒ **Renforcer les politiques et mécanismes d'allocations des ressources publiques, notamment par l'adoption de formules de financement fondées sur les besoins des établissements scolaires ou l'allocation des enseignants. Veuillez préciser_**

Le Gouvernement entend faire évoluer progressivement l'allocation des ressources vers une approche davantage fondée sur les besoins réels des établissements, des apprenants et des territoires.

Cette évolution reposera notamment sur :

- l'utilisation de la carte scolaire et du SIGE pour identifier les déficits en enseignants, infrastructures, équipements et capacités d'accueil ;
- l'affectation et le redéploiement des enseignants en fonction des effectifs et des besoins des établissements ;
- la prise en compte des contraintes particulières liées à la ruralité et à l'enclavement ;
- la consolidation du mécanisme de majoration de 15 % de l'allocation budgétaire aux établissements scolaires enclavés de l'hinterland ;
- l'introduction progressive de critères de péréquation dans la répartition des crédits et dotations, pouvant notamment prendre en compte la population scolarisable, la pauvreté, l'enclavement, les déficits d'offre et les disparités éducatives ;
- la priorisation des investissements dans les établissements et territoires présentant les déficits les plus importants.

Ces orientations sont cohérentes avec les EGENFR, qui préconisent une affectation des enseignants selon les besoins réels des établissements et une régionalisation progressive du recrutement. Le ciblage pourra notamment s'appuyer sur l'identification de « zones de pauvreté des apprentissages », en croisant les indicateurs de rétention, d'apprentissage, d'encadrement, de ruralité et de vulnérabilité. Le PARQEB applique cette logique en ciblant prioritairement la Lékoumou, les Plateaux, la Cuvette-Ouest et la Likouala, qui cumulent plusieurs facteurs de désavantage éducatif.

☒ **Assurer le suivi des allocations équitables des ressources publiques. Veuillez préciser**

Le suivi de l'équité sera progressivement intégré aux mécanismes de programmation, de budgétisation et de suivi afin de vérifier non seulement que les ressources sont orientées vers les populations et territoires présentant les besoins les plus importants, mais également qu'elles contribuent effectivement à la réduction des disparités. Il reposera notamment sur :

- la production et l'exploitation régulières de données désagrégées par département, milieu urbain/rural, sexe et, lorsque les données sont disponibles, catégories de vulnérabilité ;
- le suivi territorial des ratios élèves/enseignant, élèves/salle de classe et élèves/manuels ;
- le suivi de la répartition géographique des recrutements et affectations d'enseignants, des investissements et des autres intrants ;
- l'intégration progressive d'indicateurs territorialisés dans les outils de programmation et de suivi budgétaire ;
- l'utilisation de la carte scolaire numérique pour identifier les territoires et établissements sous-dotés ;

- l'analyse des écarts entre allocations, dépenses effectivement exécutées et résultats éducatifs.

Le PARQEB introduit déjà un indicateur permettant de suivre le rapprochement du ratio CM2/CP1 des quatre départements prioritaires avec la moyenne nationale, faisant ainsi de la réduction des disparités territoriales de scolarité primaire complète un résultat mesurable.

☒ Adopter des mécanismes de budgétisation en faveur des régions défavorisées, ou des approches basées sur le genre, et l'inclusion. Veuillez préciser

Le Gouvernement renforcera progressivement les mécanismes de programmation et de budgétisation permettant d'orienter davantage les ressources publiques vers les territoires, établissements et groupes de population confrontés aux plus fortes contraintes d'accès, de rétention, d'achèvement et d'apprentissage. Cette orientation reposera sur une approche combinant équité territoriale, genre et inclusion, en s'appuyant sur le SIGE, la carte scolaire et les données sur les vulnérabilités.

En matière d'équité territoriale, les mécanismes de budgétisation s'appuieront notamment sur :

- l'introduction progressive de critères de péréquation dans la répartition des crédits et dotations entre départements, prenant notamment en compte la population scolarisable, la pauvreté, l'enclavement, les déficits d'offre éducative et les disparités de résultats ;
- le fléchage prioritaire des investissements pédagogiques, des équipements et des ressources humaines vers les territoires présentant les plus faibles niveaux de scolarisation, de rétention et d'apprentissage ;
- la prise en compte des « zones de pauvreté des apprentissages », permettant de croiser les désavantages économiques, géographiques et éducatifs ;
- l'intégration progressive d'indicateurs de performance territorialisés dans les budgets-programmes afin de suivre la réduction des disparités
- l'utilisation de la carte scolaire pour prioriser les constructions, réhabilitations, équipements et affectations d'enseignants.

Cette approche est déjà concrètement appliquée par le PARQEB, qui cible prioritairement la Lékoumou, les Plateaux, la Cuvette-Ouest et la Likouala, identifiés comme cumulant de faibles niveaux de rétention, des conditions d'encadrement défavorables et plusieurs facteurs de vulnérabilité. Le Pacte prévoit également que les investissements scolaires soient priorisés dans les écoles à cycle incomplet et à effectifs pléthoriques, puis programmés sur la base de la carte scolaire.

En matière de genre, la budgétisation devra aller au-delà de la seule parité d'accès entre filles et garçons et prendre en compte les inégalités qui apparaissent dans la rétention, les apprentissages, l'orientation et les parcours scolaires. À cet effet, les mesures prévues portent notamment sur :

- la prise en compte d'indicateurs sensibles au genre dans la planification, la programmation budgétaire et le suivi des dépenses ;
- le ciblage des interventions contribuant au maintien des filles dans le système éducatif, particulièrement à partir du secondaire ;

- la promotion de leur accès aux filières scientifiques, techniques et professionnelles ;
- la prévention des grossesses précoces, des violences basées sur le genre et des autres facteurs contribuant à l'abandon scolaire ;
- la mise à disposition d'infrastructures scolaires sensibles au genre, notamment des installations sanitaires séparées et adaptées ;
- la formation des enseignants, encadreurs et planificateurs à la pédagogie et à la planification sensibles au genre.

Le Pacte prévoit explicitement une approche allant des programmes et pratiques pédagogiques jusqu'aux infrastructures, à la planification et aux mécanismes d'affectation des enseignants.

En matière d'inclusion et de vulnérabilité, les ressources seront davantage ciblées vers les enfants issus de ménages pauvres, les populations autochtones, les enfants vivant avec handicap, les réfugiés et déplacés, les enfants déscolarisés ou à risque d'abandon ainsi que les autres groupes vulnérables.

Un élément particulièrement important est que cette orientation commence déjà à être traduite dans les instruments budgétaires : dans la structure des budgets-programmes du MEPPSA, chaque programme correspondant à un cycle d'enseignement comprend une action consacrée à la scolarisation des enfants vulnérables, permettant d'identifier et de suivre les ressources qui leur sont destinées.

Les interventions ciblées comprennent notamment :

- la distribution de kits scolaires aux populations pauvres et marginalisées ;
- l'extension des cantines scolaires dans les zones de pauvreté et de vulnérabilité ;
- l'appui aux centres de rescolarisation offrant une seconde chance aux enfants déscolarisés ;
- l'adaptation des infrastructures et équipements aux besoins des enfants vivant avec handicap ;
- le soutien aux structures spécialisées et le développement progressif de dispositifs d'éducation inclusive dans les écoles publiques ordinaires
- la priorisation des zones rurales et défavorisées dans l'implantation des classes préprimaires.

Le Pacte prévoit notamment des kits scolaires pour les populations pauvres et marginalisées, des cantines ciblees dans les zones de pauvreté, un soutien aux centres de rescolarisation ainsi qu'une approche spécifique pour les enfants en situation de handicap.

Enfin, le ciblage budgétaire est progressivement fondé sur une approche intersectionnelle, permettant de croiser le sexe avec la pauvreté, le milieu de résidence, le handicap, l'appartenance à une population vulnérable et les résultats éducatifs. Le Pacte identifie explicitement cette approche comme nécessaire pour mieux appréhender les inégalités éducatives au Congo.

☒ **Orienter les ressources vers la réduction des disparités d'accès. Veuillez préciser**

Le Gouvernement renforcera le ciblage des ressources publiques vers les interventions permettant de réduire les disparités géographiques, économiques, de genre et liées aux différentes formes de vulnérabilité qui limitent l'accès, la rétention et l'achèvement des parcours éducatifs.

Les données disponibles montrent en effet que, si l'accès au primaire est relativement élevé au niveau national, les possibilités de poursuite de la scolarité demeurent fortement influencées par le niveau de revenu des ménages et le lieu de résidence. Les enfants des ménages les plus pauvres présentent des niveaux d'achèvement du primaire sensiblement inférieurs à ceux des ménages les plus aisés, tandis que l'offre préscolaire et celle des niveaux supérieurs restent fortement concentrées dans les zones urbaines.

Les ressources seront donc prioritairement orientées vers :

- **l'extension de l'offre éducative dans les zones rurales**, enclavées et sous-dotées, notamment par la construction, la réhabilitation et l'équipement des établissements sur la base des besoins identifiés par la carte scolaire ;
- **le développement de l'offre préprimaire publique dans les zones rurales et défavorisées**, notamment par l'implantation de classes préprimaires au sein des écoles primaires existantes, afin de rendre cette offre plus accessible aux enfants des ménages modestes. Cette approche doit contribuer à l'objectif d'offrir au moins une année de préscolarisation à 50 % des enfants à l'horizon 2030 ;
- **l'affectation et la fidélisation d'enseignants qualifiés dans les établissements déficitaires**, en accordant une priorité aux zones rurales, enclavées et défavorisées ;
- **la consolidation de l'effectivité de la gratuité scolaire**, notamment par le financement adéquat du fonctionnement des établissements et la prise en charge progressive des enseignants bénévoles, afin de réduire le recours aux contributions des parents et les coûts supportés par les ménages pauvres. Le Pacte rappelle que l'État a décidé l'arrêt des contributions parentales de 5 000 FCFA au primaire et de 10 000 FCFA au secondaire et prévoit la pérennisation des mécanismes de compensation ;
- **l'amélioration de l'accès aux manuels, kits scolaires et autres matériels pédagogiques**, avec un ciblage prioritaire des établissements et populations défavorisés. Le PARQEB et TRESOR prévoient notamment la distribution de manuels, kits et autres ressources dans les départements identifiés comme zones de pauvreté des apprentissages ;
- **l'extension des cantines scolaires dans les zones rurales et de pauvreté**, comme instrument de soutien à la demande scolaire, de réduction des coûts supportés par les ménages et d'amélioration de la rétention des enfants vulnérables. À terme, leur pérennisation devra reposer sur une prise en charge progressive par l'État et les communautés éducatives selon une approche endogène ;

- **des mesures ciblées en faveur des filles, particulièrement à partir du secondaire,** afin de réduire les abandons liés notamment aux grossesses et mariages précoces, aux VBG et aux contraintes socio-économiques, et de favoriser leur poursuite vers les filières scientifiques, techniques et professionnelles ;
- **des mesures spécifiques en faveur des populations autochtones,** des enfants vivant avec handicap, des réfugiés, déplacés et autres enfants vulnérables, notamment par l'adaptation de l'offre, des infrastructures et des équipements, ainsi que par le soutien aux dispositifs d'éducation inclusive et de rescolarisation ;
- **le renforcement des dispositifs de seconde chance et de rescolarisation pour les enfants** ayant quitté prématurément le système éducatif, les centres de rescolarisation devant bénéficier d'appuis analogues à ceux accordés aux établissements formels.

Le ciblage de ces ressources sera progressivement fondé sur les données du SIGE, de la carte scolaire, des évaluations des acquis et des données sur la pauvreté et les vulnérabilités, afin de concentrer l'effort public sur les territoires et populations cumulant les désavantages.

Le PARQEB fournit déjà une application concrète de cette approche en ciblant prioritairement la Lékoumou, la Likouala, les Plateaux et la Cuvette-Ouest, identifiés comme zones cumulant de faibles niveaux de rétention, des conditions d'encadrement défavorables et plusieurs facteurs de vulnérabilité.

☒ Autre, Veuillez préciser

NB: Le choix des actions de politiques publiques doit être soutenu dans la mesure du possible soit par le Plan National de Développement, le Plan Sectoriel de l'Education (PSE), le Pacte Partenarial ou d'autres documents de politiques publiques officiellement approuvées.

4.Approbation des engagements

Veuillez indiquer la liste des institutions qui ont approuvé les engagements de votre pays

☐Bureau du Président ☒ Bureau du Premier Ministre ☒ Ministre des Finances ☒ Ministre de l'Enseignement Préscolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation, ☒ Ministre de l'Enseignement Technique et Professionnel ☒ Ministre de l'Enseignement Supérieur , ☒ Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique ☒ Ministre de l'Economie, du Plan, de la Statistique et la Prospective ☒ Ministre des Réformes de l'Etat ☒ Commission Education de l'Assemblée Nationale

Merci pour votre engagement en faveur d'investissements plus importants et de qualité dans le secteur de l'éducation

MULTIPLIER >>>> >> LES POSSIBLES
FINANCER L'ÉDUCATION



Jean-Luc MOUTHOU